



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 8202

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur la prise en charge des personnes handicapées. Ces personnes connaissent un handicap important lié à leur traumatisme. Elles ne peuvent se déplacer sans fauteuil roulant et connaissent de graves difficultés pour vivre. Ces personnes ne voient pas aujourd'hui leurs statuts reconnus et réclament une meilleure prise en charge par les services sanitaires, notamment concernant la prise en charge de fauteuils roulants qui leur permettraient de se déplacer. Elle lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre dans ce dossier.

Texte de la réponse

L'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées est appelée sur les conditions de prise en charge par l'assurance maladie des fauteuils roulants pour personne handicapée. Consciente des conditions de vie, parfois très lourdes, pour les personnes atteintes d'un handicap, et pour leur entourage, ainsi que des difficultés financières liées aux modalités de prise en charge des fauteuils roulants, elle entend les alléger. En l'état actuel de la réglementation, les fauteuils roulants, qui sont des dispositifs médicaux, sont inscrits dans la liste des produits et prestations (LPP) remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale. Leur prise en charge, selon des modalités précises figurant dans les spécifications techniques contenues dans la LPP, est assurée aussi bien pour la location (titre I) que pour l'achat (titre IV). À la demande expresse du Président de la République, l'aide aux personnes handicapées constitue l'une des priorités du Gouvernement. À la suite du discours du Président de la République devant le CNCPH le 3 décembre 2002, une mission a été confiée à M. Piveteau, maître des requêtes au Conseil d'État, dont les suites du rapport relatif à la future Agence nationale des handicaps, actuellement à l'étude, devraient aboutir à des mesures concrètes dans les prochains mois.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8202

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4766

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3328